

Sujet : [INTERNET] Contribution enquête publique PE des Rieux

De : >

Date : 27/09/2022 à 14:41

Pour : "ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr" <ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr>,
"mairiedevauchamps@orange.fr" <mairiedevauchamps@orange.fr>,
"mairieboissylerepos@wanadoo.fr" <mairieboissylerepos@wanadoo.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veillez trouver ci-joint ma contribution à l'enquête publique sur le projet de parc éolien des Rieux.

Bien cordialement.

C C
Président de la Section Locale du SGV de Bergères-sous-Montmirail

—Photo PE des Rieux.jpg—



—Pièces jointes :—

PE des Rieux.pdf	256 Ko
Photo PE des Rieux.jpg	309 Ko

51210 Bergères-sous-Montmirail

Objet : Projet Parc Eolien des Rieux
Contribution Enquête Publique

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Président de la Section Locale du Syndicat Général des Vignerons de Bergères-sous-Montmirail, je me fais ici le porte-parole de mes confrères. Les vignerons n'ont pris connaissance de l'enquête publique qu'après vendanges et avec quelques-uns, nous nous sommes ainsi rendus à la Mairie de Boissy-le-Repos le 19 septembre de 17 à 19h pour apporter notre contribution à l'enquête publique.

Je tiens à rappeler ici les observations les plus marquantes faites ce jour-là :

1° La co-visibilité de ce projet depuis le vignoble de Bergères/Montmirail est évidente. Sur les photomontages réalisés par le cabinet d'Etudes, tout semble fait pour ne voir les vignes que de très loin, ou bien comme sur le photomontage n°5 pris sous un angle qui ne permet pas de voir les vignes. En effet, la grange située chemin des vignes cache les vignes, on aperçoit seulement les piquets de tête. Nous sommes pourtant à cet endroit à 1.5 km du projet et particulièrement des éoliennes E3 et E4 ; preuve en est la photo montrée le 19/09 en Mairie de Boissy-le-Repos. Photo prise sous un angle différent et 20 m plus bas que le photomontage n°5, où vous pouvez voir distinctement le mât de mesure depuis les vignes. Photo en pièce jointe

2° 17 éoliennes sont malheureusement déjà installées et visibles depuis notre vignoble.

Ces 4 éoliennes supplémentaires

- **approcheraient le front éolien**
- **créeraient un sentiment réel d'encerclement de notre vignoble**
- **et représenteraient une atteinte notoire aux paysages de Champagne et à leur Valeur Universelle Exceptionnelle.**

3° Une vigneronne a fait remarquer qu'aucun projet de parc éolien n'est aussi proche du vignoble dans les Grands Crus de la Côte des Blancs ou de la Montagne de Reims, pourtant situés à une altitude supérieure et qui permettraient donc un meilleur rendement. « Vous êtes à la périphérie », avez-vous rétorqué, Monsieur le Commissaire.

Périphérie peut-être par rapport aux grandes villes, parce que faible densité de population, mais

- **nous sommes bien dans l'aire d'appellation Champagne. L'INAO pourrait confirmer**
- **la Champagne est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO**
- **et ce projet de parc éolien est implanté dans la zone d'exclusion définie par l'UNESCO dans sa charte éolienne.**

Vous avez alors répondu : « Ce n'est pas opposable aux tiers ».

La tension est alors extrême. La mesure est comble ! Après quelques minutes de brouhaha, une jeune vigneronne fait remarquer que tous les efforts réalisés par les Champenois pour cette inscription au Patrimoine mondial n'auraient servi à rien !

J'ajoute les remarques suivantes :

La commune de Bergères-sous-Montmirail est située sur la route touristique du Champagne et le circuit œnotouristique des Coteaux du Petit Morin. Avec l'insertion dans l'aire d'appellation des communes voisines de Le Thoult-Trosnay, Boissy-le-Repos, Montmirail et Marchais-en-Brie, les Coteaux du Petit Morin représenteront une entité touristique majeure pour tout le Sud-Ouest marnais.

Le patrimoine viticole, mais aussi historique, architectural et naturel pâtirait inévitablement de l'implantation de ce nouveau parc éolien. **La préservation de ce patrimoine est donc essentielle et participe, avec le développement de l'œnotourisme, à l'amélioration de notre image auprès des consommateurs en recherche d'authenticité.**

La suppression des « verrues paysagères », le remplacement des piquets galvanisés par des piquets bois, l'enherbement des fourrières ... - imposés par les certifications environnementales auxquelles tendent les vignerons- sont en cours. Les clients, les touristes, comme les randonneurs que nous rencontrons, apprécient, mais ils nous font part aussi de leur incompréhension totale de voir tant d'éoliennes depuis nos coteaux et sont encore plus désabusés quand nous leur faisons part du projet de PE des Rieux.

Le professeur Jean-Robert Pitte, éminent spécialiste de géographie culturelle et auteur d'une *Histoire du paysage français*, écrit : « *Un beau paysage est celui qui ravit ses habitants et ses visiteurs, dans lequel il leur plaît de vivre et qu'ils comprennent sans même l'habiller de mots.* ». Nous ne pouvons qu'acquiescer : **OUI à la préservation du patrimoine culturel et naturel qui nous a été transmis.**

Pour toutes les raisons exposées ci-dessus, je suis totalement opposé au projet d'implantation du parc éolien des Rieux.

Make our « Terroir » great again.

C C